



**COMITE DE PILOTAGE DU PROGRAMME D' ACTIONS DE
PREVENTION DES INONDATIONS DE L'ARGENS ET DES COTIERS DE
L'ESTEREL**

SEANCE DU 09 JUILLET 2024

COMPTE-RENDU DE SEANCE

Le comité de pilotage du PAPI s'est réuni le 09 juillet 2024 à 10h00, dans le Hall des expositions à Brignoles.

Membres du comité de pilotage :

Nom	Qualité	Représentation	Présence
Philippe MAHE	Préfet du Var	Préfecture du Var	Représenté par Myriam GARCIA
Myriam GARCIA	Sous-Préfète de Draguignan	Préfet du Var Sous-préfecture de Draguignan	×
Charbel ABOUD	Sous-Préfet de Brignoles	Sous-préfecture de Brignoles	Excusé
Kevin MAZOYER	Directeur de projet chargé du PAPI auprès du Préfet du Var	Préfecture du Var	×
Didier BREMOND	Président	Syndicat Mixte de l'Argens et Communauté d'Agglomération Provence Verte	Excusé
Frédéric MASQUELIER	Président	Esterel Côte d'Azur Agglomération	Excusé
Richard STRAMBIO	Président Maire	Dracénie Provence Verdon agglomération Ville de Draguignan	Excusé
Alain CAYMARIS	2 ^{ème} Vice-Président/8 ^{ème} Vice-Président/Maire	Syndicat Mixte de l'Argens/ Dracénie Provence Verdon agglomération/ Ville de Trans-en-Provence	Excusé
Jean-Pierre SOUZA	8 ^{ème} Vice-Président/Conseiller communautaire/ Conseiller municipal	Syndicat Mixte de l'Argens/ Dracénie Provence Verdon agglomération/ Ville de Draguignan	Excusé
Danielle ADOUX-COPIN	Adjointe déléguée à l'urbanisme, à la transition écologique et solidaire	Ville de Draguignan	Excusé

Nom	Qualité	Représentation	Présence
David RACHLINE	1 ^{er} Vice-Président/Maire	ECAA/Ville de Fréjus	Excusé
Gilles LONGO	9 ^{ème} Vice-Président/ 13 ^{ème} Vice-Président/ Adjoint au maire	Syndicat Mixte de l'Argens/ Esterel Côte d'Azur Agglomération/ Ville de Fréjus	×
Didier LEMAITRE	11 ^{ème} Vice-Président/Conseiller municipal	Esterel Côte d'Azur Agglomération/ Ville de Roquebrune-sur-Argens	×
Mireille ANILLO	Vice-Présidente/conseillère municipale	Syndicat Mixte de l'Argens/ Ville de Puget-sur-Argens	×
Yannick SIMON	3 ^{ème} Vice-Président /Président/ Maire	Syndicat Mixte de l'Argens/Communauté de Communes Cœur du Var/ Commune de Cabasse-sur-Issole	Représenté par Jean-Michel DRAGONE
Jean-Michel DRAGONE	Délégué du SMA/3 ^{ème} Vice-Président/2 ^{ème} adjoint au Maire	Syndicat Mixte de l'Argens/Communauté de Communes Cœur du Var/Commune du Luc	×
Patrick VINCENTELLI	Délégué du SMA/ Conseiller communautaire/5 ^{ème} adjoint au Maire	Syndicat Mixte de l'Argens/Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon/ commune d'Aups	×
Rolland BALBIS	6 ^{ème} Vice-Président/Président/ Maire	Syndicat Mixte de l'Argens/ Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon / Commune de Villecroze	×
Bernard De BOISGELIN	4 ^{ème} Vice-Président/ Vice-Président/ Maire	Syndicat Mixte de l'Argens/Communauté de Communes Provence Verdon/ Commune de Saint-Martin de Pallières	Excusé
Nicolas MARTEL	5 ^{ème} Vice-Président/3 ^{ème} Vice-Président/ Maire	Syndicat Mixte de l'Argens/Communauté de Communes du Pays de Fayence/ Commune de Saint-Paul-en-Forêt	Excusé
Laurent GIUBERGIA	7 ^{ème} Vice-Président/7 ^{ème} Vice-Président/Maire	Syndicat Mixte de l'Argens/Communauté de Communes du Golf de Saint-Tropez/ Commune du Plan-de-La-Tour	Excusé
Dominique LAIN	Vice-Président en charge des risques liés aux inondations	Département du Var	Excusé
Liliane BOYER	Présidente/3 ^e Vice-Présidente/ Maire	Syndicat de l'Eau du Var Est/ Dracénie Provence Verdon agglomération/ Commune du Muy	×
Sébastien PERRIN	Secrétaire général	Chambre d'Agriculture du Var	×
Claire Chapeland	Chef du bureau de l'ingénierie	Sous-préfecture de Draguignan	Excusée

Nom	Qualité	Représentation	Présence
Delphine PICOT	Chef d'unité	DREAL PACA Unité Risques Naturels Majeurs Service Prévention des Risques	Excusée
Laurent BOULET	Directeur	DDTM83	Représenté par Jean-Baptiste GROSSO
Xavier PRUDHON	Directeur adjoint		Excusé
Olivier BIELEN	Chef du service eau et biodiversité (SEBIO)		Excusé
Carine LEONARD	Chef du service prospectives et planifications		Excusée
Jean-Baptiste GROSSO	Chef du bureau Post-Inondation Commission PAPI		×
Annick MIEVRE	Directrice de la délégation de Marseille	Agence de l'eau RMC	Excusée
Sophie LASNIER	Chef de service territorial du Var et des Alpes maritimes		Excusée
Guillaume XAVIER	Chef de service eau et risques naturels majeurs	Région Provence Alpes Côte d'Azur Direction de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Eau Service Eau et Risques. Naturels	Excusé
Emilie AURAY	Service Eau et Risques. Naturels		Excusée
Camille GUICHARD	Service Eau et Risques. Naturels		Excusée
Véronique MORSETTI	Directrice générale Adjointe	Dracénie Provence Verdon agglomération	Excusée
François DE DIANOUS	Responsable GEPU / GEMAPI au sein de la Direction Eau et assainissement		×
Jean MAHAUD	Directeur Général des Services techniques	Esterel Côte d'Azur Agglomération	Excusé
Fabrice FIQUET-ALBIN	Chef de service GEMAPI - Pôle cycle de l'eau		Excusé
Vanessa HUET	Adjointe au Chef de service GEMAPI - Pôle cycle de l'eau		Excusée
Phoebe BENDJEMA	Chargée de mission prévention du risque inondation		×
Jean-Pierre JOURTAU	Directeur	Syndicat de l'Eau du Var Est	×
Jérôme CAMALEONTE	Directeur des Services Techniques	Ville de Draguignan	Excusé
Emmanuel PORRE	Directeur du pôle Technique	Ville de Fréjus	Excusé
Philippe RASMUS	Directeur des études et des travaux		×
Éric GUERINEAU	DGA Direction des Infrastructures et de la Mobilité	Conseil Départemental du Var	Excusé
Françoise LABATTUT-DAVID	Chef de la cellule Suivi des projets transversaux -Direction infrastructure et mobilité		Excusée

Nom	Qualité	Représentation	Présence
Didar GELAS	DGA Citoyenneté et développement des territoires		Excusée
Anne THEVENOT	Responsable Service "Ingénierie aux territoires" Directrice adjointe de l'ingénierie territoriale		×
Séverine LOPEZ	Chef de l'unité Données de l'eau	DREAL PACA Service Biodiversité, eau, Paysages	Excusée
Philippe ROBUSTELLI	Chef du bureau risque	DDTM	Excusé
Christophe LAROCHE	Responsable	SPC Med Est	Excusé
Théophile VEZOLLE	Service Foncier, Aménagement et Territoires	Chambre d'Agriculture du Var	Excusé
Olivier CAVALLO	Elu de la Chambre	Chambre de Commerce et d'Industrie du Var	Excusé
Patrick REYGADES	Responsable du Pôle proximité		Excusé
Angela MINISTERI	Chargée de vie consulaire et coordination territoire		Excusée
Thibault VALDISERRA	Pôle filières - Consultant Prévention Inondation		Excusé
Michel MERLY	Administrateur	Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Var	Excusé
Colonel Stéphane FARCY	Chef du Pôle Organisation des Secours et Prévention des Risques	SDIS	Excusé
Pierre GODOT	Directeur Général	Syndicat Mixte de l'Argens	×
Benjamin VAN LUNSEN	Directeur Général Adjoint		×
Christine GRILLOT	Coordinateur PAPI de l'Argens et des côtiers de l'Esterel Chef de projet PAPI		×
Quitterie BLANCHARD	Coordinateur pôle travaux du SMA Chargé de projet PAPI		×

Rédacteur : Christine GRILLOT, Chef de projet PAPI / Validation : Benjamin Van Lunsen, DGA

Ordre du jour :

L'ordre du jour de la réunion du comité de pilotage du 09 juillet 2024 était le suivant :

- Pilotage du PAPI en cours (2016-2025) et Perspectives pour la poursuite des financements jusqu'à la fin de réalisation des travaux structurants du PAPI (fin 2027).
- Etat d'avancement technique et financier du PAPI au 27 juin 2024.

Compte-rendu :

M. Gilles LONGO, Vice-Président du SMA, introduit la séance et présente l'ordre du jour de la réunion. Les travaux structurants du PAPI aujourd'hui sont en cours comme dans la traversée de Draguignan Trans-en-Provence ou leur exécution est prochaine comme sur la zone d'activités de La Palud. Ces travaux se poursuivront pendant plusieurs années. Cependant le PAPI arrive à échéance dans un an et demi et il convient de réfléchir collectivement à la poursuite du financement de la politique de prévention des inondations pour le bassin versant de l'Argens et les petits côtiers de l'Estérel, le temps que les travaux du PAPI en cours s'achèvent. C'est l'un des enjeux de cette réunion.

a) Pilotage du PAPI en cours (2016-2025) et Perspectives pour la poursuite des financements jusqu'à la fin de réalisation des travaux structurants du PAPI (fin 2027).

a. Bilan technique et financier du PAPI (2016-2025)

Les principales modifications du programme sont présentées par les services techniques du SMA.

La convention cadre de l'avenant 3 du PAPI (2016-2025) a été signé le 3 mai 2024. Cet avenant a permis d'intégrer la hausse du coût de opérations de travaux du fait de l'inflation et l'augmentation subséquente des subventions au titre du FPRNM à hauteur de 1.17M€, ainsi que l'attribution de 2.25 M€ au titre du Fonds vert 2023. Le montant prévisionnel des actions de travaux du PAPI a été également actualisé.

Le montant du programme s'élève ainsi aujourd'hui à 117,2 M€, financés par les maîtres d'ouvrages (52.82%), l'Etat (36.31%), la Région (5.56%) et l'Agence de l'eau (5.31% affichés, mais qui ne s'engage plus formellement dans les PAPI et dont les montants sont à négocier -cf. Ci-après).

Mme Myriam GARCIA, Sous-préfète de l'arrondissement de Draguignan, signale que le coût de la participation de la DREAL proche de 0% ne doit pas être affiché si ces éléments sont communiqués au grand public pour éviter toute confusion.

Mme Christine GRILLOT, chef de projet PAPI, précise qu'il s'agit de la participation de la DREAL en tant que maître d'ouvrage (PPRI) et non financeur mais que cette mention sera enlevée pour la communication à destination du public.

En plus des financements figurant dans la convention cadre, des demandes complémentaires ont été formulées :

- Auprès de l'Agence de l'eau pour les travaux de la traversée de Draguignan – Trans-en-Provence -action 35, la mise en place de stations hydrométriques complémentaires -action 16, ainsi que les études opérationnelles et les acquisitions foncières des aménagements de prévention des inondations et de restauration morphologique à Brignoles - action 45. Les montants subventionnables sont en cours de négociation.
- En réponse à l'appel à candidature du Fonds vert 2024 pour les travaux de sécurisation de la zone d'activité de la Palud -action 62 (1,897 M € demandés) et pour les travaux et les acquisitions foncières des aménagements de prévention des inondations et de restauration morphologique à Brignoles -action 45 (1,248 M € demandés).
- Auprès du Département : 2, 098 M € ont été demandés le 16 février 2024 pour le financement des travaux de la traversée de Draguignan – Trans-en-Provence -action 35, sans réponse à ce jour.

L'Etat d'avancement financier du PAPI est ensuite présenté. L'engagement des crédits Etat est de 61% et la consommation de 26%, ceci étant dû notamment au démarrage d'opérations de travaux d'un coût important attendus à partir du second semestre 2024 (action 35 et 62 notamment). Il est à noter qu'au 20 juin 2024, 3 842 293,94 € ont été payés par l'Etat aux différents maîtres d'ouvrage du PAPI depuis la dernière réunion du comité de pilotage du 30 novembre 2023. Deux dialogues de gestion par an sont par ailleurs menés entre le SMA et la DDTM pour ajuster la programmation en besoin de délégation de crédits et de paiement au cours de l'année.

Au 27 juin 2024, 20 actions sont terminées, 39 sont en cours, 16 non engagées et 4 sont abandonnées. Les actions engagées depuis la dernière réunion du comité de pilotage du 30 novembre 2023 sont principalement des actions de mise en œuvre des travaux de mitigation et le démarrage d'Alabri à l'échelle de 5 EPCi du territoire du PAPI (hors DPVA et ECAA où les démarches ont commencés plus tôt). La création de documents de communication pour les actions à venir dans le cadre du PAPI -action 9c- a démarré récemment en accompagnement de ce dispositif Alabri désormais opérationnel à l'échelle de tout le territoire du PAPI. De nombreuses actions pluriannuelles engagées n'ont également pas vocation à se terminer avec le PAPI (appui à l'élaboration de PCS, DICRIM, actions de sensibilisation notamment).

Les 16 actions restant à engager sont présentées.

Au cours du second semestre 2024, 11 d'entre elles seront lancées. Il s'agit d'actions :

- En cours de lancement par le Syndicat Mixte de l'Argens, à savoir :
 - La formation des élus aux risques naturel d'inondation-action 9b ;
 - La mise en place de systèmes complémentaires de suivi hydrologique -action 16, dont l'attribution du marché est à l'ordre du jour de la commission d'appel d'offre du SMA le 16 juillet prochain ;
 - La promotion des pratiques agricoles pour limiter le ruissellement – action 51, en cours de conventionnement du SMA avec la chambre d'agriculture du Var.
 - La réalisation d'aménagement hydraulique sur la partie aval du bassin versant de la Nartuby -action 36, réalisée consécutivement à l'action 12 – révision du modèle hydraulique de la basse vallée ;
 - Les études hydrologiques et hydrauliques des barrages de la Grave (bassin versant de la Bresque) à Aups et de l'Eau salée à Tavernes, actions révisées dans le cadre de l'avenant n°2 du PAPI.

- Sous maîtrise d'ouvrage d'Esterel côte d'Azur agglomération et prévues dans l'avenant 2 du PAPI, à savoir :
 - La télésurveillance des digues du Reyran- action 16b ;
 - L'étude d'aménagement de la Basse Vallée conforme aux conclusions de l'Atelier National 'Territoires en mutation exposés aux risques' - Mission d'AMO - action 28b ;
 - L'étude complémentaire complémentaires de définition des travaux sur les sous-bassins versants du Pédégal, Valescure et Garonne - action 44b ;
 - Les études opérationnelles des travaux de rehausse des digues du Reyran (phase 2) - action 63B.

Les travaux de mitigation des logements individuels et habitations collectives du dispositif ALABRI bassin versant de l'Argens (hors DPVa et ECAA où ils sont en cours) devraient démarrer au second semestre 2024 au bénéfice des propriétaires de bâtiments d'habitations.

En 2025, 5 dernières actions du programme devront être engagées, à savoir :

- La diffusion d'un guide technique sur la gestion intégrée de l'Argens dans les documents d'urbanisme du territoire - action 24.
- La réalisation d'un atlas des zones de ruissellements intenses et valoriser les résultats auprès des acteurs locaux - action 27.
- La réalisation d'un état des lieux des réseaux stratégiques – action 33.
- Les études opérationnelles d'aménagement hydraulique sur la partie amont du bassin versant de la Nartuby à Draguignan – action 34b
- Les études hydrologiques et hydrauliques du barrage de l'Endre au Muy, actions révisées dans le cadre de l'avenant n°2 du PAPI.

Mme Liliane BOYER, Maire du Muy, rappelle son opposition quant à la réalisation du projet de barrage au Muy (Endre) au regard des enjeux présents sur la commune à l'emplacement du barrage projeté.

M. Patrick VINCENTELLI, 5^{ème} adjoint du Maire d'Aups et conseiller communautaire de la Communauté de Communes Lac et Gorges du Verdon (CCLGV) indique que la commune d'Aups et la CCLGV sont toujours opposées au projet de barrage sur le site de l'Amarante (Grave). Une décision du bureau de l'EPCi avait d'ailleurs été prise en ce sens.

Mme Christine GRILLOT répond que la poursuite des études du barrage de l'Endre et de la Grave à Aups a été arbitrée par le sous-préfet de Draguignan M. De WHISPELAERE lors de la réunion du comité de pilotage du PAPI en date du 23 novembre 2021 dont l'objet était la présentation des orientations de l'avenant n°2 de modification du PAPI qui a modifié le programme en profondeur. Il avait été expliqué par le SMA que les élus avaient pris la décision d'arrêter les études du barrage de la Grave à Aups en 2017 suite à la présentation de l'immaturité de l'opération qui entraînait une incertitude quant à son efficacité hydraulique, sa faisabilité technique dans les règles de l'art et une absence de maîtrise des coûts de l'opération globale. M. De WHISPELAERE ainsi que M. BARJON, directeur de la DDTM, avaient alors signalé que les actions du PAPI ne pouvaient être abandonnées en cours d'exécution du Programme du seul fait de la volonté des élus, car cela remettait en cause la crédibilité du PAPI. M. De WHISPELAERE ainsi que M. BARJON ont explicitement demandé la relance de la concertation avec *a minima* une étude des impacts hydrauliques des actions n'ayant pas été étudiées. Pour cette raison, des études hydrologiques et hydrauliques sont maintenues actuellement dans le PAPI avenanté pour les actions pour lesquels des études et des travaux étaient prévues initialement dans le PAPI en 2016.

M. Benjamin VAN LUNSEN, Directeur adjoint du SMA, précise que les résultats de ces études peuvent être exploités lors de la réalisation des diagnostics de réduction de la vulnérabilité sur les communes concernées.

b. Perspectives post 2025

La convention cadre du PAPI arrive à échéance le 8 décembre 2025, date à laquelle l'ensemble des subventions prévues dans la convention devront être demandées à l'Etat (la date limite est le 31/12/2024 pour la Région). A cette date :

- Des travaux toujours seront encore en cours et ce, jusqu'à fin 2027/début 2028 avec des équipes mobilisées pour certains MOA (SMA et ECAA) pendant 2 ans après la fin administrative du PAPI.
- Les démarches de réduction de la vulnérabilité engagées seront à poursuivre.
- Un renouvellement de financement Etat pour les postes sera à rechercher.
- Des capacités de financement seront différentes pour les EPCI ayant délégué des travaux au SMA.
- Mais il sera aussi nécessaire de préparer les travaux à mener dans le cadre d'un prochain PAPI à la demande de certains maîtres d'ouvrages : 7 études de maîtrise d'œuvre sont en effet en cours ou à venir dans le PAPI actuel, principalement en Dracénie et en basse vallée.
- Des besoins complémentaires de certains maîtres d'ouvrage seront à satisfaire dans le cadre des premiers axes et il sera nécessaire de poursuivre l'effort de sensibilisation, de formation et d'acculturation au risque conformément aux recommandations du comité d'agrément de bassin lors de la labellisation de l'avenant n°2.

L'exécution des travaux pourra se poursuivre au-delà du PAPI actuel, sous réserve d'avoir obtenu les autorisations environnementales (ou qu'il n'y ait pas de blocage pour les obtenir à court terme) et demandé les subventions.

Les actions de réduction de vulnérabilité ne pourront se poursuivre que si un PAPI existe, ce type d'action étant financée par la mesure RV-PAPI du Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) de l'Etat.

Pour les études et les travaux complémentaires à venir, d'une manière générale, elles ne seront finançables que si un plan de prévention des risques existe.

M. Jean-Baptiste GROSSO, chargé de mission PAPI à la DDTM du Var, précise en séance que si une action sur une commune sans Plan de prévention des risques inondation (PPRI) bénéficie à une commune disposant d'un PPRI, la mesure est finançable. Par ailleurs, tel que mentionné dans le cahier des charges PAPI 3 2023, le financement des études et des travaux est conditionné à l'existence d'un Plan de prévention des risques naturels (PPRN) approuvé ou prescrit, sans qu'il s'agisse exclusivement d'un PPRI (inondation).

Après concertation avec les services instructeurs de la DREAL, le dépôt d'un dossier de candidature pour élaborer un nouveau PAPI (= programme avec travaux) nécessiterait :

- de justifier d'une stratégie robuste pour l'ensemble du territoire.
- de réaliser un bilan complet du PAPI précédent (les travaux s'achèvent en 2027).
- de disposer d'études de conception avancées avec une maîtrise du foncier.
- pour des travaux de lutte contre le ruissellement : nécessité d'être efficace pour la période de retour de 30 ans.

Il n'est pas possible de constituer un tel dossier au vu de l'état d'avancement du PAPI (2016-2025).

Afin de préparer la réalisation de nouveaux travaux, il est proposé de préparer un dossier de candidature pour la labellisation d'un Programme d'Etudes Préalables (PEP) tel que le prévoit le cahier des charges

PAPI 3 2023. Ce programme sera élaboré en concertation avec les 8 EPCi du SMA et les parties prenantes dont les partenaires techniques. En pratique, il s'agira de mener :

- l'actualisation du diagnostic de la vulnérabilité du territoire.
- La réalisation d'un bilan provisoire pour les axes 1 à 5 où est affiché de manière transparente le planning des travaux inscrit dans le PAPI précédent qui se terminent pendant la durée du PEP.
- La définition de nouvelles actions (en dehors de travaux) :
 - d'information préventive (80% FPRNM) : formations, sensibilisation des scolaires, RETEX ;
 - de surveillance et de prévision des crues ;
 - de prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme ;
 - de dimensionnement de la poursuite des actions de réduction de la vulnérabilité : Alabri, activités économiques, bâtiments publics ;
 - de maîtrise d'œuvre et études préparatoires pour préparer un prochain PAPI (avec travaux à partir de 2028).

Un calendrier est proposé en séance. La concertation sera mise en œuvre à partir de l'automne 2024 avec une validation du dossier de demande de Programme d'Etudes Préalable par le comité de pilotage proposée en juillet 2025.

Mme la sous-préfète demande à ce que les actions de communication sur le terrain soient plus fréquentes et régulières. Les dernières visites sur site du préfet et de la sous-préfète datent de décembre 2023 -visites effectuées suite à l'attribution du Fonds vert 2023 pour la réalisation des premiers travaux de la traversée de Draguignan-trans-en-Provence et des bassins de Vaulongue et de l'Aspé à Saint-Raphaël. L'inauguration des passerelles Collomp et Carrefour à Trans-en-Provence, initialement prévue fin juin et annulée du fait de la période de réserve électorale doit être reportée. Les actions de communication pour valoriser l'engagement financier collectif sont primordiales auprès de la population locale pour rendre compte de l'utilisation des fonds publics dont l'investissement est relativement important dans le PAPI. Par ailleurs, de mauvaises informations circulent parmi le grand public et il est important d'informer régulièrement pour éviter qu'elles ne se propagent.

Le rythme d'une inauguration tous les 3 ou 6 mois en différents lieux du bassin versant pour expliquer ce qui a été fait serait pertinent. Ces inaugurations permettent aussi de valoriser le travail remarquable réalisé par les équipes du SMA et l'Etat accompagnateur.

Un relais d'information pourrait également être effectué par les élus du SMA ainsi que sur le site des communes du territoire.

Mme Liliane BOYER et Mme Mireille ANILLO confirment qu'il est important de mieux communiquer sur les actions et notamment celles bénéficiant à la population à l'échelle municipale tout en rappelant le contexte global à l'échelle du PAPI (par le biais des bulletins municipaux par exemple). Il est confirmé également que les visites de terrain sont importantes pour bien communiquer.

M. Benjamin VAN LUNSEN informe le comité de pilotage de la refonte du site internet du SMA au 2nd semestre 2024 et de la multiplication des posts sur les réseaux sociaux visant diverses cibles pour informer sur les actions du SMA en général.

Les membres du comité de pilotage valident l'engagement du Syndicat Mixte de l'Argens, en tant que porteur, dans l'élaboration d'un dossier de candidature pour la labellisation d'un Programme d'études Préalable à l'échelle du PAPI de l'Argens et des côtiers de l'Esterel.

b) Etat d'avancement technique et financier du PAPI

a. Premiers axes du PAPI

Les axes 1 à 4 regroupent 33 actions. Avec un montant prévisionnel global égal à 6 M€. Parmi les actions récemment menées figurent :

- Le retour d'expérience des crues de premiers débordements sur l'aval du bassin versant des 9-10 mars - action 10. Un rapport sera envoyé prochainement à l'ensemble des Présidents d'EPCI.
- La réalisation de 2 exercices de crise inondation en 2024 en partenariat avec le master GERINAT (Université de Marseille) sur les communes de Salernes et du Val -action 20.
- La mise en place de systèmes complémentaires de suivi hydrologique - A2- 16 qui sera mise en œuvre à partir du second semestre 2024 en collaboration avec les services de la DREAL et du Service de Prévision des Crues Méditerranée Est.

M. Jean-Pierre JOURTAU, Directeur du Syndicat de l'Eau du Var Est, signale des incohérences dans la relation pluie-débit à la station de Roquebrune-sur-Argens gérée par la DREAL qui ont été signalées antérieurement par le SEVE à la DREAL. Les niveaux d'eaux ont par ailleurs évolué ces dernières années dans le lit majeur et cela inquiète les riverains et les exploitants (base nautique notamment).

M. Sébastien PERRIN souligne que le calibrage de la station de Roquebrune-sur-Argens et des autres stations hydrométriques en place est primordial pour la prévision des crues en basse vallée pour les agriculteurs et souhaite que des explications soient données sur les courbes de tarage qui définissent la relation hauteur/débit.

Mme Christine GRILLOT signale que des échanges sont en cours entre le SMA et la DREAL, dans le cadre de la mise en œuvre des stations hydrométriques complémentaires -action 16 mais également de l'action 12 -révision du modèle hydraulique de la basse vallée de l'Argens.

Mme la sous-préfète propose au comité de pilotage de formaliser la demande par l'envoi d'un courrier du Préfet à la DREAL.

La révision du modèle hydraulique de l'Argens en basse vallée -action 12 a démarré : la modélisation des crues en l'état actuel a été présentée au comité technique de l'action le 27 juin et fera l'objet d'une présentation au comité de pilotage le 11 juillet prochain. L'objectif est de valider à ce stade d'avancement les scénarios d'effacement des remblais et merlons.

M. Jean-Baptiste GROSSO indique que l'Etat porte un plan de contrôle eau et nature en coordination avec les actions menées par les gemapiens telles que la modélisation de l'impact hydraulique des merlons et remblais portée par le SMA ainsi que les contentieux d'urbanisme.

Jean-Baptiste GROSSO souligne que le rôle de l'Etat dans le PAPI est multiple :

- Il accompagne les porteurs ;
- Il est garant de la bonne utilisation du FPRNM en effectuant des points réguliers avec le porteur de projet ;
- Il est maître d'ouvrage d'actions dans le PAPI (action 12 et 22).

A ce jour, l'élaboration des PPRi se poursuit :

- A l'échelle du bassin versant de l'Issole, ceux de Saint -Anastasie et Besse-sur-Issole sont approuvés et ceux de Forcalqueiret, Garéoult, Cabasse et Flassans-sur-Issole sont en cours de finalisation.
- Au Luc et à Brignoles, les études réalisées par le SMA doivent être expertisées et les enjeux déterminés.

Il est à souligner, qu'au cours de l'exécution du PAPI, l'état de la connaissance hydraulique des inondations a été actualisée par les PPRi et par les études hydrauliques menées par les maîtres d'ouvrages du programme : 20 études hydrauliques ont ainsi été terminées depuis décembre 2016 que ce soit dans le cadre du PAPI ou hors conventionnement.

b. Réduction de la vulnérabilité

Le déploiement de cet axe du PAPI était un des points importants de la stratégie des avenant n°1 et 2 : il a été renforcé et représente désormais 4 386 880,0 €, soit 3,74% du PAPI avenanté.

Aujourd'hui, des démarches de réduction de la vulnérabilité existent sur l'intégralité du territoire du PAPI depuis avril 2024. Mayane est le prestataire unique pour ces démarches à l'échelle du PAPI.

En Dracénie, le marché a été attribué fin 2022. 19 communes sont concernées. Depuis le début de la démarche, 256 diagnostics (+97 depuis le dernier COPIL PAPI) ont été réalisés sur les 850 prévus, dont la moitié à Draguignan, avec le dépôt de 15 dossiers de travaux (+10 depuis le dernier COTECH PAPI) sur un objectif de 100 prévus dans le PAPI. Les objectifs sont pratiquement atteints pour 2023.

Mme Liliane BOYER demande le nombre de maisons susceptibles de bénéficier de la démarche à l'échelle communale. François DE DIANOUS répond qu'un rendez-vous sera pris avec les services de DPVa pour répondre précisément à Mme le Maire.

Sur le territoire d'Esterel Côte d'Azur Agglomération, le marché a été attribué au premier trimestre 2022. Depuis le début de la démarche, 195 diagnostics (+48 depuis le dernier COPIL PAPI) ont été réalisés sur les 1000 prévus dont la majorité à Fréjus, avec le dépôt de 16 dossiers de travaux (+8 depuis le dernier COPIL PAPI) avec 10 travaux aboutis sur un objectif de 71 dossiers prévus dans le PAPI.

La démarche Alabri à l'échelle des 5 autres EPCi du PAPI a été engagée en avril 2024. Le site internet est opérationnel. Le SMA a rencontré l'ensemble des EPCi pour définir les canaux de communication essentiels pour la mise en œuvre des dispositifs. Les démarches se poursuivent à l'échelle communale avec

des réunions publiques. En un mois, une cinquantaine de particuliers a demandé a bénéficié d'un diagnostic.

Un parcours inondation pour l'entreprise est porté par le SMA en collaboration avec la chambre de commerce et d'industrie depuis 2020, renouvelée le 1^{er} juin 2022, à l'échelle du PAPI. Mayane réalise les diagnostics complets. Depuis 2019, les réalisations sont les suivantes :

- Près de 2000 entreprises ont été sensibilisées majoritairement via des appels téléphoniques et 20% réalisent un autodiagnostic.
- 436 autodiagnostic ont été renseignés en ligne.
- 109 visites de diagnostics ont été réalisées.
- A l'issue de la visite, une dizaine d'entreprises souhaite mettre en place des mesures de mitigation.
- 30 diagnostics complets sur 100 prévus ont été réalisés pour les entreprises nécessitant une investigation plus poussée.

c. Etudes de maîtrise d'œuvre et travaux de l'axe 6 et 7

Un état d'avancement des opérations de travaux du PAPI est présenté par secteur d'intervention. 7 opérations de travaux sont à des stades d'avancement variables :

- Les travaux du bassin de l'Aspé à Saint Raphaël et ceux de la traversée de Draguignan-Trans-en-Provence sont en cours ;
- Les travaux de sécurisation de la zone d'activité de La Palud démarreront à l'automne ;
- Les travaux d'aménagements du Caramy à Brignoles et ceux des bassins de rétention sont plus tardifs car ils démarreront la dernière année du PAPI, voire l'année suivante, et pourront être financés sous réserve d'avoir obtenu les autorisations environnementales (ou de ne pas avoir de points bloquants dans l'instruction) et demandé les subventions ;
- Le démarrage des travaux des aménagements sur la Nartuby amont à Châteaudouble est conditionné par les délais de la procédure de mise en comptabilité des documents d'urbanisme et ceux de la restauration de la Florieye à Taradeau par l'instruction d'une servitude d'utilité publique déposée en janvier 2024 et sans retour à ce jour de la sous-préfecture.

M. Kevin MAZOYER répond que l'enjeu pour respecter les délais des opérations du programme est en effet de contenir des délais d'instruction jugés parfois trop longs. Pour les servitudes d'utilité publiques, les services de l'Etat instructeurs de ces dossiers vont prendre très prochainement l'attache des maîtres d'ouvrage concernés afin d'avancer et de sécuriser les calendriers de réalisation des travaux. Une des réponses qu'a également apportées la DDTM est un accompagnement en amont des dossiers comme cela a été le cas pour les actions 35 et 62 lors de l'instruction des porter à connaissance. Cela permet de réduire fortement le volume et la teneur des prescriptions formulées *ex post*.

Une visualisation des principaux chantiers en cours ou achevés récemment est proposée en séance : passerelles de la traversée de Draguignan-Trans-en-Provence, travaux préparatoires sur la zone d'activité de La Palud à Fréjus (mesure Eviter Réduire Compenser à destination des cistudes), végétalisation du bassin de Vaulongue, travaux du barrage de l'Aspé à Saint-Raphaël.

En conclusion, M. Gille LONGO remercie l'équipe du SMA, étoffée depuis 4 ans grâce à des recrutements, et les services de l'Etat qui les accompagnent. Le comité de pilotage peut être fier de ce qui a été accompli

collectivement tout en intégrant la demande de valorisation, d'information pour rendre compte aussi de ce qui a été investi avec l'argent du contribuable.

Mme la sous-préfète salue également le travail de l'ensemble des acteurs et la nécessité d'expliquer ce qui pourra être réalisé en rappelant que le risque zéro n'existe pas et souligne que la communication doit être réalisée sur le terrain par la collectivité de manière conjointe avec l'Etat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Annexe 1 : Présentation du SMA